

CONCOURS VIDÉO

« LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME EN 70 SECONDES »

A l'occasion du 70ème anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme, le Lieu d'Europe, le Centre d'information sur les institutions européennes Europe Direct, le Conseil de l'Europe - Cour européenne des droits de l'homme et leurs partenaires proposent aux jeunes âgés de 12 à 15 ans de réaliser une courte vidéo illustrant un article de la Convention.

A vos caméras et téléphones portables !

La Convention européenne des droits de l'homme garantit les droits des 830 millions d'habitantes et habitants des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. Les premiers Etats signataires se sont réunis le 4 novembre 1950 à Rome, il y a donc 70 ans.

Pour votre vidéo, vous pouvez choisir un article de la Convention parmi les articles 2 à 14 et l'interpréter comme vous le souhaitez, seul ou en groupe, avec ou sans paroles, en français ou en allemand.

Le tout en 70 secondes environ !

**Créativité, humour, filtres et effets spéciaux
sont les bienvenus !**



CONCOURS VIDÉO - MODALITÉS PRATIQUES

« LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME EN 70 SECONDES »

Thème : Illustrer sous la forme d'une vidéo un article de la Convention européenne des droits de l'homme (à choisir parmi les articles 2 à 14).

Durée : 70 secondes environ

Langue : en français ou en allemand (ou sans dialogues)

Participant.e.s : les jeunes âgés de 12 à 15 ans. Le concours est ouvert aux personnes individuelles, aux établissements scolaires, aux centres socio-culturels et aux groupes associatifs.

Nombre de participants : vidéo individuelle ou collective (5 personnes maximum)

Zone géographique concernée : l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Lancement : 4 novembre 2020, date anniversaire de la signature de la Convention à Rome par les premiers Etats signataires.

Inscription et date limite d'envoi de la vidéo : Une inscription préalable par mail (lieuedeurope@strasbourg.eu) est demandée avant le 10 décembre 2020 et sera suivie de l'envoi d'une documentation spécifique (texte de la convention, ressources numériques...). La date limite d'envoi des vidéos (format MP4 par mail ou sur clé USB) est le dimanche 4 avril 2021, par mail à l'adresse lieuedeurope@strasbourg.eu ou par voie postale à Lieu d'Europe, 8 rue Boecklin, 67000 Strasbourg en spécifiant en objet « Concours 70 ans Convention DH.

Droit à l'image et à la diffusion : les participants devront remplir une fiche de renseignements ainsi qu'une autorisation relative au droit à l'image pour la diffusion des vidéos sur les sites internet et les réseaux sociaux des organisateurs. Les formulaires seront transmis lors de l'inscription.

Composition du jury : le jury sera composé de représentants du Lieu d'Europe et de la Ville de Strasbourg, du CIE, d'un juge de la Cour européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe et des partenaires du concours. La remise des prix aura lieu en mai 2021 selon des modalités à préciser ultérieurement.

- Premier prix : 1 journée à Europa-Park, une visite du Conseil de l'Europe et/ou de la Cour européenne des droits de l'homme, des jeux et des livres
- Deuxième prix : une visite du Conseil de l'Europe et/ou de la Cour européenne des droits de l'homme, des jeux et des livres
- Troisième prix : des jeux et des livres

Une petite récompense sera offerte à chaque participant.e.

EUROPEAN CONVENTION
ON HUMAN RIGHTS

70
1950-2020

CONVENTION EUROPÉENNE
DES DROITS DE L'HOMME

CONCOURS VIDÉO - FORMULAIRE INDIVIDUEL DE PARTICIPATION

« LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME EN 70 SECONDES »

NOM :

PRÉNOM :

ÉTABLISSEMENT / CSC / ASSOCIATION :

ADRESSE MAIL :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

En transmettant une ou plusieurs vidéo(s), les participant.e.s affirment en être les auteur.e.s, garantissent leur originalité et être les seul.e.s détenteur.trice.s des droits d'exploitation attachés à ces œuvres (images, bande sonore, etc). Ils.elles garantissent aux organisateurs du concours que les vidéos transmises ne portent pas atteinte aux droits de tiers (droit à l'image des personnes et éventuellement des biens privés) et qu'ils.elles possèdent les autorisations nécessaires pour les exploitations et usages prévus dans le cadre du concours, en particulier la diffusion sur le site internet et les réseaux sociaux de l'ensemble des organisateurs et partenaires du projet. En cas de contestation de la part d'un tiers, quelle qu'en soit la nature, l'entière responsabilité incombera aux participante.s.

Fait à

Le

Signature du tuteur légal :

EUROPEAN CONVENTION
ON HUMAN RIGHTS

70
1950-2020

CONVENTION EUROPÉENNE
DES DROITS DE L'HOMME

**CONCOURS VIDÉO - FICHE DE RENSEIGNEMENT DE
LA VIDÉO**
**« LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE
L'HOMME EN 70 SECONDES »**

TITRE DE LA VIDÉO :

DURÉE DE LA VIDÉO :

MATÉRIEL UTILISÉ :

NOM DE LA STRUCTURE (ÉTABLISSEMENT / CSC / ASSOCIATION) :

IDENTITÉ DES PARTICIPANTS :

	NOM	PRÉNOM	ÂGE
1			
2			
3			
4			
5			

EUROPEAN CONVENTION
ON HUMAN RIGHTS

70
1950-2020

CONVENTION EUROPÉENNE
DES DROITS DE L'HOMME